



Sarl AAI  
**04.75.54.42.14**  
 Saint-James  
 43 Av.J. Jaurés  
 26200Montélimar

## TARIF DES HONORAIRES VENTE en vigueur au 01/01/2019

*Montant appliqué sur le montant de la transaction T.V.A incluse\**

Montant de la transaction			
Jusqu'à 50 000€	4 500 €	Jusqu'à 325 000 €	17 000 €
Jusqu'à 80 000 €	6 000 €	Jusqu'à 350 000 €	18 000 €
Jusqu'à 100 000 €	7 000 €	Jusqu'à 375 000 €	19 000 €
Jusqu'à 150 000 €	8 000 €	Jusqu'à 400 000 €	20 000 €
Jusqu'à 175 000 €	9 500 €	Jusqu'à 425 000 €	21 000 €
Jusqu'à 200 000 €	11 000 €	Jusqu'à 450 000 €	22 000 €
Jusqu'à 225 000 €	13 000 €	Jusqu'à 475 000 €	23 000 €
Jusqu'à 250 000 €	14 000 €	Jusqu'à 500 000 €	24 000 €
Jusqu'à 275 000 €	15 000 €	AU DELA 4.50 % du montant de la transaction	
Jusqu'à 300 000 €	16 000 €		

**CHARGE DE LA REMUNERATION VENTE :** Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat) la rémunération sera à la charge du VENDEUR.

AVIS DE VALEUR			
. Studio T1, T2, terrain :	90 €	. T5 :	140 €
. T3 :	110 €	. T6 :	150 €
. T4 :	120 €	. T7...T8... :	20 € par pièce supplémentaire

<b>TARIFS DES HONORAIRES TTC DE LOCATION (Quote-part du LOCATAIRE) en vigueur au 01/01/2019</b>	
<b>BAIL D'HABITATION</b>	
Visite Constitution dossier Rédaction bail	5.00€ TTC * / m <sup>2</sup>

*Honoraires plafonnés (décret n°2014-590 du 01/08/2014).*

<b>Etat des lieux d'entrée</b>	3.00 € TTC**/ m <sup>2</sup>
--------------------------------	------------------------------

*Honoraires dus à parts égales entre Bailleur et Preneur (article 5 de la loi n°89-462 du 06/07/1989).*

<b>BAIL DE STATIONNEMENT (garage, parking, box)</b>	Forfait de 90.00 € TTC*
<b>BAIL COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL</b>	15 % TTC* du montant du loyer annuel HC
<b>AVENANT AU BAIL</b>	Forfait de 200 € TTC*

<b>TARIF DES HONORAIRES TTC DE LOCATION (Quote-part du PROPRIETAIRE) en vigueur au 01/01/2019</b>	
Visite Constitution dossier Rédaction bail	5.00€ TTC * / m <sup>2</sup>

*Honoraires plafonnés (décret n°2014-590 du 01/08/2014).*

<b>Etat des lieux d'entrée</b>	3.00 € TTC**/ m <sup>2</sup>
--------------------------------	------------------------------

*Honoraires dus à parts égales entre Bailleur et Preneur (article 5 de la loi n°89-462 du 06/07/1989).*

<b>Entremise</b>	Forfait de 40.00 € TTC**
<b>BAIL DE STATIONNEMENT (garage, parking, box)</b>	Forfait de 90.00 € TTC*
<b>BAIL COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL</b>	15 % TTC* du montant du loyer annuel HC
<b>AVENANT AU BAIL</b>	Forfait de 200 € TTC*

\* TVA : Taux applicable en vigueur de 20%. \*\*Le cabinet se réserve le droit de facturer ces frais selon la complexité du dossier. La part d'honoraires de visites, constitution de dossiers, rédaction des baux et état des lieux à la charge du propriétaire est libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à la part réclamée au locataire.



Sarl AAI  
**04.75.54.42.14**  
Saint-James  
43 Av. Jaurès  
26200 Montélimar

## TARIF DES HONORAIRES TTC de GESTION du PROPRIETAIRE en vigueur au 01/01/2019

<b>GESTION LOCATIVE</b>	8.00 % TTC sur montant des encaissements***
<b>GARANTIE DES LOYERS IMPAYES</b>	2.50 % TTC des loyers/charges facturés avec garanties dégradations immobilières
<b>VACATIONS</b>	Collaborateur : 30.00 € TTC*/heure Gérant : 50.00 € TTC*/heure

\* TVA : Taux applicable en vigueur de 20%. \*\*\*Taux dégressif en fonction du montant des encaissements